



Nous annonçons dans notre dernier bulletin d'information, la tenue du 4<sup>ème</sup> congrès national du SNAPATSI les 20, 21 et 22 juin à Paris.



Composé d'une centaine de délégués représentant les adhérents de toutes les zones et de toutes les filières, le congrès a voté les bilans des 4 années passées. Il a été riche, intense et constructif à l'image du SNAPATSI et incontestablement un moment fort de notre organisation syndicale. Nous avons défini les revendications pour chaque filière, soit la feuille de route du SNAPATSI pour les 4 prochaines années.

Une nouvelle équipe du bureau national a également été élue, le nombre de ses membres a été doublé à l'image de la représentativité du SNAPATSI et de sa progression en terme d'adhérents (vous trouverez sa composition dans ce bulletin).

À l'issue du congrès, une résolution finale a été adoptée à l'unanimité, dont vous pourrez découvrir le contenu en page 4.

J'ai donc le plaisir de conduire une nouvelle équipe composée de femmes et d'hommes libres, responsables et à votre écoute. N'hésitez pas à solliciter vos délégués SNAPATSI.

Toutes les conditions sont maintenant réunies pour défendre encore mieux vos intérêts. En nous accordant votre confiance, vous faites entendre à tous les niveaux votre voix.

À peine les instances nouvellement élues, pendant cette période estivale, nous porterons vos attentes au travers de nos revendications, au Ministre de l'Intérieur et au Directeur Général de la Police Nationale.

Toutes les équipes du SNAPATSI se joignent à moi pour vous souhaiter d'excellentes vacances estivales.

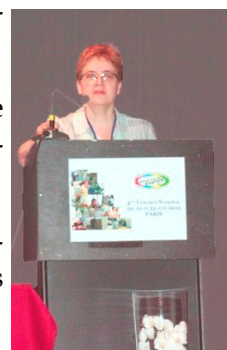
Au plaisir de vous retrouver à la rentrée  
et en attendant continuez à vous tenir informé  
via notre site internet et facebook.

Nathalie MAKARSKI

#### EDITION SNAPATSI

52 rue de Dunkerque  
75009 PARIS

Directeur Publication :  
Nathalie MAKARSKI  
Rédacteur en chef :  
Bénédicte VERDIN  
Tél.: 01 55 34 33 20  
Fax: 01 44 53 01 14  
snapatsi@snapatsi.fr



## SGAP DE VERSAILLES

le 10 mai 2012



Secrétaire zonale  
**Maryse DAVID**  
 Secrétaire zonal adjoint  
**Jérôme DRUART**  
 Secrétaire régional Techniques :  
**Jérôme ROULLEY**  
 Secrétaire régional Scientifiques  
**Cédric LEBRAT**  
 Trésorière zonale  
**Noëlle PERNIERE**

|   |                             |
|---|-----------------------------|
| Délégué départemental ESSONNE :               | <b>Jérôme DRUART</b>        |
| Déléguée départementale adjointe ESSONNE :    | <b>Elodie THEBAULT</b>      |
| Déléguée départementale VAL D'OISE :          | <b>Catherine BAUDET</b>     |
| Déléguée départementale adjointe VAL D'OISE : | <b>Nathalie PAVLIK</b>      |
| Délégué départemental YVELINES :              | <b>Falière LATONNE</b>      |
| Déléguée départementale adjointe YVELINES :   | <b>Noëlle PERNIERE</b>      |
| Déléguée de site DRPJ VERSAILLES :            | <b>Martine LABETOULLE</b>   |
| Déléguée de site DZCRS VELIZY :               | <b>Katalin EBRAN</b>        |
| Délégué de site CSP GUYANCOURT :              | <b>Christian ISIDORE</b>    |
| Déléguée départementale SEINE-ET-MARNE :      | <b>Yvonne MARTIN</b>        |
| Déléguée de site CSP MELUN :                  | <b>Nathalie MOUILLON</b>    |
| Déléguée de site ENSOP :                      | <b>Elisabeth LISBERT</b>    |
| Déléguée de site DPAF ORLY :                  | <b>Nadia HAMZA-DESPLATS</b> |

le 29 mai 2012

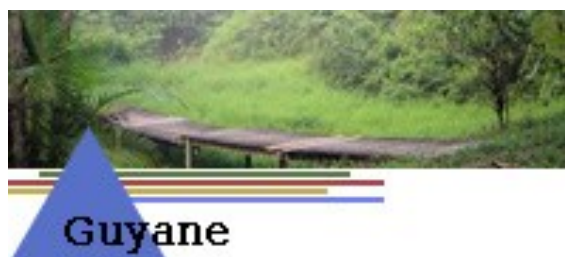
## SATPN GUADELOUPE

Secrétaire zonal  
**Jimmy MONDUC**



## SATPN GUYANE

le 29 mai 2012



Secrétaire zonal  
**David RIBEIRO**

# BUREAU NATIONAL DU SNAPATSI

Secrétaire Générale : **Nathalie MAKARSKI**  
Secrétaire Générale Adjointe : **Bénédicte VERDIN**  
Trésorière Nationale : **Flore DESQUINS**



## SCIENTIFIQUES

Secrétaire National :  
**Marc ZIOLKOWSKI**  
Secrétaire Nationale Adjointe :  
**Claire COUYOUMDJIAN**



## TECHNIQUES

Secrétaire National :  
**Hugues THIBAUT**  
Secrétaire National Adjoint :  
**Jérôme ROULLEY**

Secrétaire Nationale Communication : **Axiane RISKWAIT**  
Secrétaire Nationale chargée des personnels Administratifs : **Sandrine SAXEMARD**  
Secrétaire National Social et Médical : **Richard DADOUCHE**  
Secrétaire National Attachés : **Gilles GONNET**  
Secrétaire National Adjoint Attachés : **Guillaume CHERIER**



## ADMINISTRATIFS

### Avancement 2013

Attachés : 11 octobre 2012

Secrétaires Administratifs : 18 octobre 2012

Adjoints Administratifs : 25 octobre 2012

## TECHNIQUES

### Mutations

Ouvriers Cuisiniers : Pas de CAPN en 2012

Adjoints Techniques : 11 décembre 2012

### Avancement 2013

Ouvriers Cuisiniers : 2 octobre 2012

Adjoints Techniques : 23 octobre 2012

## SCIENTIFIQUES

### Mutations

Ingénieurs : 18 septembre 2012

Techniciens PTS : 27 septembre 2012

ASPTS : 30 octobre 2012

**Dates  
prochaines  
CAPN**

T  
O  
U  
S  
C  
O  
R  
P  
S

# RÉSOLUTION FINALE

## ADOPTÉE LORS DU CONGRÈS NATIONAL

### DES 20, 21 ET 22 JUIN 2012

En préambule, le SNAPATSI rappelle son profond attachement au statut général des fonctionnaires et confirme sa demande d'instauration d'une "Fonction Publique de Métiers" en lieu et place des dispositifs actuels et dans la perspective d'une gestion améliorée des agents et des emplois du service public.



Le SNAPATSI insiste sur le fait que, lors de la mise en place de cette Fonction Publique de métiers, certaines actions devront impérativement être conduites :



- ◆ réformer fondamentalement la grille de rémunération des fonctionnaires ainsi que les dispositifs des régimes indemnitaires, au regard des compétences et des responsabilités exercées;

- ◆ créer et dynamiser une véritable gestion des ressources humaines qui soit prévisionnelle, prospective et transparente;

- ◆ promouvoir l'adaptation du fonctionnaire à l'emploi qui doit se traduire par un choix de parcours de carrière, un système de formation et une affectation appropriés des agents dans des conditions professionnelles, matérielles et financières satisfaisantes.



Le SNAPATSI demande des recrutements significatifs de personnels de soutien afin de recentrer les fonctionnaires actifs sur leur cœur de métier, ce qui induirait des économies budgétaires conséquentes. Ces recrutements doivent être spécifiques à l'Ile de France et aux bassins d'emploi déficitaires.



Le SNAPATSI réaffirme sa volonté de développer chacune des 3 filières : Administrative, Technique et Scientifique :

- ◆ augmentation du nombre de promotion de grade et de corps;
- ◆ suppression de la déconcentration des mouvements de mutation pour les catégories C;

- ◆ augmentation du budget pour la formation continue et dispense d'une formation initiale avant la prise de poste;

- ◆ révision de la cartographie et des taux de l'indemnité de résidence;

- ◆ intégration des primes dans le calcul de la retraite, sur les 10 dernières années;

- ◆ accélération du traitement des dossiers ainsi que la mise en paiement de l'avantage spécifique d'ancienneté et extension du bénéfice à d'autres zones que l'Ile de France;



- ◆ demande d'un dialogue social dans le cadre l'attribution de la prime de résultats exceptionnels et augmentation du nombre de bénéficiaires issus des personnels de soutien;

- ◆ attribution d'une prime de fidélisation pour l'ensemble des personnels de soutien affectés en Ile-de-France.



De plus, 4 plates formes revendicatives, propres à chaque filière ainsi qu'en matière sociale, ont été adoptées à l'unanimité.



Vous pourrez les consulter prochainement sur notre site



# AUDIENCE AVEC MONSIEUR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR LE 17 JUILLET 2012



Le 17 juillet 2012, le SNAPATSI a été reçu par le Ministre de l'Intérieur, M. Manuel VALLS et son Conseiller Police, M. Jacques MERIC.

Cette audience en bilatérale a permis d'évoquer plusieurs grands sujets d'ordre général relatifs aux Personnels Administratifs, Techniques et Scientifiques en fonction dans la Police Nationale.

## LES EFFECTIFS PATS :

Le SNAPATSI, demande que soit réalisé dans une première phase un véritable état des lieux par un recensement des personnels actifs employés à des tâches de soutien et dans une seconde phase par la programmation de recrutements de PATS.

*M. le Ministre a répondu qu'il avait besoin de ce véritable état des lieux afin de recentrer certains policiers sur leur cœur de métier. Cette substitution doit être réalisée avec l'emploi de PATS.*

## RÔLE ET MISSIONS DES SGAP :

Le SNAPATSI demande que le décret et la circulaire du 29 novembre 2002 relatifs à l'organisation et au fonctionnement des SGAP soient modifiés pour tenir compte de l'évolution des missions de ce service au profit des la gendarmerie et des préfectures, en reconnaissant les contraintes et les compétences des personnels qui y exercent.

Le SNAPATSI demande que des élections soient organisées, avant les échéances de 2014, pour permettre la mise en place de CT et CHSCT dans les SGAP pour les 4.000 agents qui ne sont représentés dans aucune de ces instances.

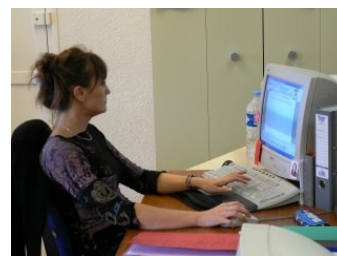
Le SNAPATSI demande également que la gestion de la mobilité pour les catégories C soit reconsidérée.

*M. le Ministre a pris note de nos revendications et ne méconnaît pas l'évolution des missions et notamment transversales des SGAP depuis ces dernières années.*

## FILIÈRE ADMINISTRATIVES :

### Catégorie A :

Le SNAPATSI demande la création d'une nomenclature définissant clairement la difficulté des fonctions occupées et tirant les conséquences en matière de primes pour les agents occupant ces postes, une meilleure reconnaissance des 700 attachés exerçant dans le périmètre police par rapport aux 3.900 de préfecture en particulier lors de l'examen professionnel d'attaché principal et que le positionnement des attachés soit réaffirmé dans le périmètre de la Police Nationale.



### Catégories B et C :

Le SNAPATSI, attaché à la formation de l'agent tout au long de sa carrière, demande une harmonisation des calendriers de formation entre les DIRF et les DRF et qu'un bilan des formations dispensées aux administratifs en fonction dans la Police Nationale soit présenté.

Le SNAPATSI demande que les formateurs des périmètres du Secrétariat Général et de la Police Nationale soient traités de la même façon notamment au regard de leur avancement de grade ou de corps et de l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire.

## AUDIENCE AVEC MONSIEUR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR LE 17 JUILLET 2012 (SUITE)

Le SNAPATSI réitère sa demande faite par courrier du 24 février 2012 d'uniformisation de gestion des dossiers médicaux sur l'ensemble du territoire, en rappelant les compétences des comités médicaux départementaux pour l'ensemble des personnels.

*M. le Ministre a chargé son conseiller de lui faire un point sur l'enveloppe allouée par la Police Nationale au Secrétariat Général et a précisé qu'il ne doit pas exister de disparité au regard de l'avancement pour les formateurs.*

### LA FILIÈRE TECHNIQUE :



Le SNAPATSI qui a participé aux deux réunions organisées par l'Administration et apporté ses propositions, demande si le groupe de travail sur la pénibilité est maintenu ?

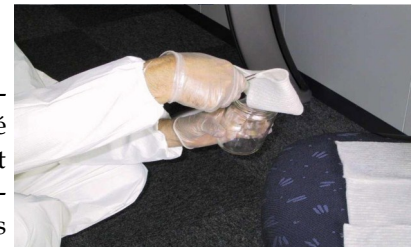
Le SNAPATSI demande un calendrier sur le sujet de la fusion des Adjoints Techniques au sein du Ministère de l'Intérieur.

A l'issue du dernier congrès du SNAPATSI, figure dans la plateforme revendicative de la filière technique le projet d'intégrer de façon pérenne les Adjoints Techniques et les Ouvriers Cuisiniers, ainsi que les moyens de restauration mobiles de la Police Nationale dans le dispositif national d'organisation des secours (ORSEC).

*Sur le sujet du groupe de travail, M. le Ministre a précisé : quand des groupes de travail se mettent en place, ils doivent aboutir, même si les résultats ne sont pas en concordance avec les revendications des organisations syndicales. Concernant la fusion des Adjoints Techniques, il a rappelé que la précipitation n'est pas une bonne méthode de travail et qu'il souhaitait un point d'étape tant sur le sujet de la pénibilité que sur la fusion des Adjoints Techniques pour la rentrée de septembre.*

### LA FILIÈRE SCIENTIFIQUE :

Après avoir fait un bref historique des corps jeunes de la filière scientifique en pleine expansion ces dernières années, le SNAPATSI a rappelé qu'il était à l'initiative de la mise en place des groupes de travail et comme lors de l'ouverture de ces groupes, le SNAPATSI réaffirme sa volonté de voir créer un véritable statut dérogatoire en adéquation avec les missions et les contraintes de l'emploi des personnels scientifiques.



*M. le Ministre rejoint le SNAPATSI sur l'idée que la Police Technique et Scientifique est aujourd'hui incontournable dans le travail quotidien de la Police. Un rapport sur la « Gouvernance de la PTS » doit lui être rendu en septembre 2012 par l'IGPN.*

Le SNAPATSI, **Convaincu qu'un agent efficace dans sa mission est un agent écouté, entendu et reconnu par l'administration**, a dénoncé le manque de reconnaissance et de considération des PATS qui est d'autant plus exacerbé qu'actuellement dans les médias il est diffusé que le salaire moyen d'un fonctionnaire est de 2.377 € alors que le salaire net moyen de 80 % des PATS en fonction au sein de la Police Nationale, avec toutes les contraintes liées à l'opérationnel, n'est que d'environ 1.650 €, soit 30 % de moins !

Dans le contexte économiquement contraint, les PATS sont également dans l'attente d'avancées significatives en matière sociale. Le SNAPATSI a déjà formulé des propositions dans les groupes de travail, en matière de logement, de restauration sociale, de la politique de la petite enfance et de l'accompagnement social.

*M. le Ministre a été très attentif aux arguments et revendications du SNAPATSI en soulignant que notre organisation syndicale ne manque jamais d'apporter ses propositions dans chaque groupe de travail et dans les réunions de concertation.*

**LE SNAPATSI FORCE DE PROPOSITION**

**LE SNAPATSI FORCE D'INFORMATION**